

VILLE de CHEVREUSE



CAPROSIA

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
 Accusé en Réception Préfecture  
 078-217801604-20150417-22-2015-DE  
 Date de télétransmission : 17/04/2015  
 Date de réception préfecture : 20/04/2015

CHEVREUSE, le 16 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 08 avril 2015 - Date d'affichage : 08 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille quatorze, le **mardi 14 avril 2015** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de Monsieur Claude GENOT, Maire.

**Etaient présents** : Claude GENOT - Anne HERY-LE PALLEC- Bernard TEXIER - Caroline VON EUW - Bruno GARLEJ - Catherine DALL'ALBA - Pierre GODON - Laure ARNOULD - Jean-Philippe MONNATTE - Caroline FRICKER-CAUSSE - Jérémy GIELDON - Violette ROLLIN - Sylvain LEMAITRE- Laurence BROT Christel LEROUX - Patrick TRINQUIER - Marie-Josée BESSOU - Olivier CAGNOL - Sébastien CATTANEO - Sarah FAUCONNIER - Laurence CLAUDE-LEROUX - Didier LEBRUN - formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents** : Eric DAGUENET - Philippe BAY (procuration Claude GENOT) - Sibille FILLON (procuration à Sylvain LEMAITRE) - Béatrice COUDOUEL (procuration à Catherine DALL'ALBA) - Emmanuelle DELQUÉ-KOLIC (procuration à Didier LEBRUN) - Frédéric BORGES (procuration à Sébastien CATTANEO).

Monsieur Jérémy GIELDON a été nommé Secrétaire de séance.

---

**22-2015 AUTORISATION DE DEPOSER DES DEMANDES DE DEROGATION RELATIVES AUX AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la loi pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a été adoptée. Parmi les mesures figure la création des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP est un dispositif d'exception qui permet aux acteurs qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité posées par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la loi citoyenneté des personnes handicapées, de s'engager dans un calendrier précis. Ce dispositif est un acte volontaire d'engagement qui ne se substitue pas à la loi de 2005 mais qui la complète. Ces agendas s'adressent aux maîtres d'ouvrage et aux exploitants d'établissements recevant du public, quelle que soit leur catégorie.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire  
 Hôtel de Ville - 5, rue de la division Leclerc - 78460 Chevreuse  
[mairie@chevreuse.fr](mailto:mairie@chevreuse.fr) Téléphone : 01 30 52 15 30 - Télécopie : 01 30 23 03 23

Les dossiers d'engagement à entrer dans la démarche Ad'AP ~~devront être déposés avant le 25 septembre 2015.~~

Accusé de réception en préfecture  
078-217801604-20150417-22-2015-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

Les projets Ad'AP devront être validés par le Préfet. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. L'Ad'AP est un engagement irréversible. Un dossier validé devra être mené à son terme.

Pour cela le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme. Des sanctions financières graduées seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP. Le produit des sanctions sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle.

L'agenda d'accessibilité programmée comporte un état des lieux du patrimoine bâti sur lequel il porte et présente, selon une programmation s'étalant sur une à trois périodes dans les conditions prévues à l'article L.111-7-6 du code de la construction et de l'habitat, chaque période comportant une à trois années, les travaux ou autres actions nécessaires pour le mettre en conformité avec les exigences prévues aux premiers et deuxièmes alinéas de l'article L.111-7-3.

Sont précisés dans cette programmation les travaux et autres actions que le propriétaire ou l'exploitant s'engage à mettre en œuvre dès la première année et les établissements recevant du public faisant l'objet de travaux ou d'autres actions de mise en accessibilité sur chacune des autres années de la première période et sur chacune des périodes ultérieures, ainsi que la programmation pluriannuelle des investissements correspondants et la répartition du financement.

Il comporte également la liste des dérogations aux règles d'accessibilité prévues à l'article L.111-7-3 susceptibles d'être demandées (désormais 4 cas de dérogations possibles).

La nouvelle réglementation vise à :

- accorder du temps en échange d'engagement précis d'avancement des travaux pour atteindre l'objectif final de mise en accessibilité,
- construire un dispositif dans le cadre de l'acceptabilité des différentes parties concernées et le respect de la loi de 2005 sur le handicap.

L'agenda (Ad'AP) est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un Etablissement Recevant du Public :

- dans le respect de la réglementation,
- dans un délai limité,
- avec une programmation des travaux et des financements

**VU** la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes,

**VU** la circulaire préfectorale du 25 décembre 2014 indiquant la marche à suivre,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** la mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité programmée tel qu'explicité ci-dessus

Accusé de réception en préfecture  
078-217801604-20150417-22-2015-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à finaliser les études déjà réalisées par le CIG en 2011 et dont l'estimation de l'enveloppe financière s'élevait à 1 500 000€

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Délibération transmise en Sous-Préfecture le 17 avril 2015 et affichée le 17 avril 2015.



Le Maire,

C. GENOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Genot", is written over a horizontal line.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801604-20150417-22-2015-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

VILLE de CHEVREUSE



CAPROSIA

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Accusé de réception en préfecture  
078-217801604-20150417-23-2015-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

CHEVREUSE, le 16 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 08 avril 2015 - Date d'affichage : 08 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille quatorze, le **mardi 14 avril 2015** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de Monsieur Claude GENOT, Maire.

**Etaient présents** : Claude GENOT - Anne HERY-LE PALLEC- Bernard TEXIER - Caroline VON EUW - Bruno GARLEJ - Catherine DALL'ALBA - Pierre GODON - Laure ARNOULD - Jean-Philippe MONNATTE - Caroline FRICKER-CAUSSE - Jérémy GIELDON - Violette ROLLIN - Sylvain LEMAITRE- Laurence BROT Christel LEROUX - Patrick TRINQUIER - Marie-Josée BESSOU - Olivier CAGNOL - Sébastien CATTANEO - Sarah FAUCONNIER - Laurence CLAUDE-LEROUX - Didier LEBRUN - formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents** : Eric DAGUENET - Philippe BAY (procuration Claude GENOT) - Sibille FILLON (procuration à Sylvain LEMAITRE) - Béatrice COUDOUEL (procuration à Catherine DALL'ALBA) - Emmanuelle DELQUÉ-KOLIC (procuration à Didier LEBRUN) - Frédéric BORGES (procuration à Sébastien CATTANEO).

Monsieur Jérémy GIELDON a été nommé Secrétaire de séance.

---

**23-2015 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES YVELINES  
CENTRE DE PROMOTION DES APPRENTIS**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que par courrier en date du 20/12/2015, le Centre de Formation des Apprentis, géré par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines, précise qu'il accueille cette année près de 1 200 jeunes de 15 à 26 ans.

Ces Jeunes sont formés dans 12 métiers du préapprentissage au Brevet de Technicien Supérieur. Près de 80% d'entre eux trouveront un emploi à l'issue de leur formation, marquant ainsi le rôle clef de l'apprentissage en matière d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Si les Chambres de Métiers et de l'Artisanat sont financées par le Conseil Régional d'Ile-de-France et les artisans, elles ont également besoin de financements supplémentaires afin de mettre en place des actions spécifiques, telles que l'individualisation, permettant à chaque jeune d'acquérir un métier. En effet, au-delà de leur mission d'insertion économique et professionnelle, c'est également une mission d'insertion sociale qui est assumée puisque tous les jeunes sont accueillis sans sélection particulière.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville - 5, rue de la division Leclerc - 78460 Chevreuse  
[mairie@chevreuse.fr](mailto:mairie@chevreuse.fr) Téléphone : 01 30 52 15 30 - Télécopie : 01 30 23 03 23

C'est la raison pour laquelle certains jeunes en difficultés nécessitent un soutien accru, notamment par des remises à niveau qui ne sont pas financées par la Région.

Accuse de réception en préfecture  
078-217801604-20150417-23-2015-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

Monsieur le Maire précise qu'au travers des aides financières qu'apportent un grand nombre de communes chaque année, il apparaît que les élus locaux sont sensibles au rôle que cette chambre consulaire joue dans l'accueil et la formation des jeunes.

L'aide ainsi apportée, contribuerait à assurer la présence d'un artisanat de proximité.

Or, 9 jeunes apprentis de Chevreuse sont actuellement en formation dans ce CFA.

C'est la raison pour laquelle le CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines sollicite une contribution de 405 € (9 x 45)

**Considérant l'intérêt de cet organisme formateur ;**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** de verser une subvention de 405 € au Centre de Formation des Apprentis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines, 19 avenue du Général Mangin – 78008 VERSAILLES.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur les opérations ponctuelles à l'article 6574 F 025 du Budget de l'exercice 2015.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Délibération transmise en Sous-Préfecture le 17 avril 2015 et affichée le 17 avril 2015.



Le Maire,

C. GENOT

\_\_\_\_\_

VILLE de CHEVREUSE



CAPROSIA

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
 Sous-préfecture  
 078-217801604-20150417-24-2015-DE  
 Date de télétransmission : 17/04/2015  
 Date de réception préfecture : 20/04/2015

CHEVREUSE, le 16 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 08 avril 2015 - Date d'affichage : 08 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille quatorze, le **mardi 14 avril 2015** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de Monsieur Claude GENOT, Maire.

**Étaient présents :** Claude GENOT - Anne HERY-LE PALLEC- Bernard TEXIER - Caroline VON EUW - Bruno GARLEJ - Catherine DALL'ALBA - Pierre GODON - Laure ARNOULD - Jean-Philippe MONNATTE - Caroline FRICKER-CAUSSE - Jérémy GIELDON - Violette ROLLIN - Sylvain LEMAITRE- Laurence BROT Christel LEROUX - Patrick TRINQUIER - Marie-Josée BESSOU - Olivier CAGNOL - Sébastien CATTANEO - Sarah FAUCONNIER - Laurence CLAUDE-LEROUX - Didier LEBRUN - formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents :** Eric DAGUENET - Philippe BAY (procuration Claude GENOT) - Sibille FILLON (procuration à Sylvain LEMAITRE) - Béatrice COUDOUEL (procuration à Catherine DALL'ALBA) - Emmanuelle DELQUÉ-KOLIC (procuration à Didier LEBRUN) - Frédéric BORGES (procuration à Sébastien CATTANEO).

Monsieur Jérémy GIELDON a été nommé Secrétaire de séance.

#### **24-2015 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR L'ACQUISITION DE TABLEAUX NUMERIQUES A USAGE DES ENSEIGNANTS ET ECOLIERS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que les 2 écoles primaires de Chevreuse sont équipées de tableaux numériques interactifs (TNI) soit 6 pour l'école Jean Piaget et 6 pour l'école Jean Moulin.

Or le souhait conjoint de la municipalité de Chevreuse et des Chefs d'établissement des écoles primaires :

- Jean Piaget rue Fabre d'Eglantine (6 classes + 1 classe CLIS)
- et
- Jean Moulin rue de Dampierre (8 classes)

est la poursuite de l'équipement en tableaux numériques interactifs (TNI) de ces groupes scolaires.

En effet, les apports du TNI sont d'un grand intérêt :

## 1. pour l'élève :

- il suscite une grande motivation pour les apprentissages et le place en position de succès
- il lui permet de s'exprimer plus librement, de rentrer dans la communication orale sans inhibition
- il lui permet de développer une bonne organisation de ses connaissances et de l'évolution de ses apprentissages, tout particulièrement en maîtrise de la langue et en sciences expérimentales
- il favorise son implication dans le travail de groupe et les relations sociales qui lui sont associées
- il change son rapport à la connaissance, et l'installe dans une posture d'acteur de son savoir
- il lui permet de manipuler des objets d'apprentissages multimédia.

## 2. pour l'enseignant :

- c'est un outil de remédiation efficace, de pédagogie différenciée, par l'utilisation du mode « enregistrement » qui permet un retour sur les travaux présentés
- il favorise les partages d'expériences
- c'est un mode d'enseignement innovant et porteur de motivation et de succès pour les élèves
- c'est un outil de production et de recherche d'informations
- il facilite le travail d'adaptation des solutions interactives (tableaux, système d'évaluation) à ses besoins pédagogiques.

Par ailleurs, le Conseil Général des Yvelines peut apporter une aide forfaitaire de 2 000 € pour l'acquisition de ce matériel avec le principe d'un co-financement à 50% de la dépense globalement engagée par la commune pour permettre l'usage en salle de cours de ce nouvel outil, aide plafonnée à 2 000 € par tableau numérique.

Aussi, compte tenu du coût relativement élevé de ce type d'équipement à savoir :  
3 195 € par TNI x 2 = 6 390 € HT.

Monsieur le Maire propose comme les années précédentes de solliciter cette aide financière auprès du département.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal,**

- **DONNE** son accord pour l'acquisition de 2 tableaux numériques interactifs (TNI)
  - 1 pour l'école primaire J.Piaget
  - 1 pour l'école primaire J.Moulin
  - (NB : devis estimatif 6 390 € HT pour 2 tableaux)
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Général des Yvelines une subvention au taux maximum.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2015 article 2183 ONA F 212.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Délibération transmise en Sous-Préfecture le 17 avril 2015 et affichée le 17 avril 2015.



Le Maire,

C. GENOT



VILLE de CHEVREUSE



CAPROSIA

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Accusé de réception en préfecture  
078-217801604-20150417-25-2015-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

CHEVREUSE, le 16 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 08 avril 2015 - Date d'affichage : 08 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille quatorze, le **mardi 14 avril 2015** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de Monsieur Claude GENOT, Maire.

**Etaient présents** : Claude GENOT - Anne HERY-LE PALLEC- Bernard TEXIER - Caroline VON EUW - Bruno GARLEJ - Catherine DALL'ALBA - Pierre GODON - Laure ARNOULD - Jean-Philippe MONNATTE - Caroline FRICKER-CAUSSE - Jérémy GIELDON - Violette ROLLIN - Sylvain LEMAITRE- Laurence BROT Christel LEROUX - Patrick TRINQUIER - Marie-Josée BESSOU - Olivier CAGNOL - Sébastien CATTANEO - Sarah FAUCONNIER - Laurence CLAUDE-LEROUX - Didier LEBRUN - formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents** : Eric DAGUENET - Philippe BAY (procuration Claude GENOT) - Sibille FILLON (procuration à Sylvain LEMAITRE) - Béatrice COUDOUEL (procuration à Catherine DALL'ALBA) - Emmanuelle DELQUÉ-KOLIC (procuration à Didier LEBRUN) - Frédéric BORGES (procuration à Sébastien CATTANEO).

Monsieur Jérémy GIELDON a été nommé Secrétaire de séance.

---

**25-2015 AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LA VILLE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE CONCERNANT LE FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET**

**VU** l'avis de la Commission Vie Locale et Associative en date du 02 mars 2015 ;

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention

Entre :

La ville de Chevreuse représentée par son maire, Monsieur Claude Génot, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal du 14 avril 2015

Et :

La ville de St Rémy lès Chevreuse représentée par son maire, Madame Agathe Becker agissant en vertu d'une délibération de son conseil municipal,

Il est convenu ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801604-20150417-25-2015-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

#### Article 1 – projets

A- Réalisation de projets en commun entre les deux Villes :

1- organisation du feu d'artifice du 14 juillet

Le feu d'artifice aura lieu dans chaque Ville alternativement, St Rémy commencera en 2015. La Ville organisatrice commande et règle la prestation auprès de l'entreprise de son choix. La population de chaque Ville est invitée par voie de presse locale.

#### Article 2 - avenant

Dans le cas où une coopération supplémentaire viendrait à être envisagée, celle-ci devrait alors être présentée aux deux parties et après validation par ces dernières, être ajoutée à cette convention par voie d'avenant

#### Article 3 - résiliation

Chaque partie reste libre de résilier cette convention en fonction de sa situation politique, économique ou sociale sous réserve de respecter un préavis de 6 mois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

**Après en avoir délibéré par 26 voix pour et 2 contre (liste Chevreuse Citoyen)**

**Le Conseil Municipal autorise la signature de cette convention.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Délibération transmise en Sous-Préfecture le 17 avril 2015 et affichée le 17 avril 2015.



Le Maire,

C. GENOT

VILLE de CHEVREUSE



CAPROSIA

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ  
 Accusé de réception en préfecture  
 078-217801604-20150417-26-2015-DE  
 Date de télétransmission : 17/04/2015  
 Date de réception préfecture : 20/04/2015

CHEVREUSE, le 16 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 08 avril 2015 - Date d'affichage : 08 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille quatorze, le **mardi 14 avril 2015** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de Monsieur Claude GENOT, Maire.

**Etaient présents** : Claude GENOT - Anne HERY-LE PALLEC- Bernard TEXIER - Caroline VON EUW - Bruno GARLEJ - Catherine DALL'ALBA - Pierre GODON - Laure ARNOULD - Jean-Philippe MONNATTE - Caroline FRICKER-CAUSSE - Jérémy GIELDON - Violette ROLLIN - Sylvain LEMAITRE- Laurence BROT Christel LEROUX - Patrick TRINQUIER - Marie-Josée BESSOU - Olivier CAGNOL - Sébastien CATTANEO - Sarah FAUCONNIER - Laurence CLAUDE-LEROUX - Didier LEBRUN - formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents** : Eric DAGUENET - Philippe BAY (procuration Claude GENOT) - Sibille FILLON (procuration à Sylvain LEMAITRE) - Béatrice COUDOUEL (procuration à Catherine DALL'ALBA) - Emmanuelle DELQUÉ-KOLIC (procuration à Didier LEBRUN) - Frédéric BORGES (procuration à Sébastien CATTANEO).

Monsieur Jérémy GIELDON a été nommé Secrétaire de séance.

**26-2015 AVIS RELATIF A LA REPARTITION DEROGATOIRE DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE ET SES COMMUNES MEMBRES**

L'objectif du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales a été fixé par le législateur à 780 millions d'euros pour 2015 contre 570 millions d'euros en 2014. Pour les blocs contributeurs au FPIC, la répartition entre la charge supportée par l'EPCI et celle supportée par les communes est déterminée en fonction du coefficient d'intégration fiscale.

L'article 112 de la loi de finance pour 2015 permet cependant aux assemblées du bloc communal de déterminer librement la répartition du FPIC entre les communes et l'EPCI. Cette répartition est fixée par délibération concordante de l'EPCI statuant à la majorité des 2/3 et des conseils municipaux des communes membres prise avant le 30 juin de l'année de répartition.

VU la loi 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, notamment en son article 109,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment en son article L 2336-3 ;

VU la délibération 2005-03-04 du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2015 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances réunie le 4 avril 2015 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal,**

- **OPTE** pour une répartition dérogatoire du FPIC au titre de l'année 2015
- **DECIDE** que 2/3 du prélèvement au titre du FPIC pour l'année 2015 sera pris en charge par la Communauté de Commune de la haute Vallée de Chevreuse et 1/3 par les communes membres
- **DECIDE** que la répartition entre les communes se fera conformément au régime de droit commun, en fonction des potentiels financiers par habitant et des populations des communes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en application de la présente délibération
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet des Yvelines et à Monsieur le président de la Communauté de Communes.
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de notifier à Monsieur le Préfet des Yvelines sa délibération du 25 mars 2015 ainsi que les délibérations des Conseil Municipaux concernés, afin d'attester du respect des conditions de majorité requises par l'article L 2336-3 II 2° du CGCT.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Délibération transmise en Sous-Préfecture le 17 avril 2015 et affichée le 17 avril 2015.



Le Maire,

C. GENOT

VILLE de CHEVREUSE



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
 Sous-Préfecture  
 078-217801604-20150417-27-2015-DE  
 Date de télétransmission : 17/04/2015  
 Date de réception préfecture : 20/04/2015

CHEVREUSE, le 16 avril 2015

CAPROSIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 08 avril 2015 - Date d'affichage : 08 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille quatorze, le **mardi 14 avril 2015** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de Monsieur Claude GENOT, Maire.

**Etaient présents** : Claude GENOT - Anne HERY-LE PALLEC- Bernard TEXIER - Caroline VON EUW - Bruno GARLEJ - Catherine DALL'ALBA - Pierre GODON - Laure ARNOULD - Jean-Philippe MONNATTE - Caroline FRICKER-CAUSSE - Jérémy GIELDON - Violette ROLLIN - Sylvain LEMAITRE- Laurence BROT Christel LEROUX - Patrick TRINQUIER - Marie-Josée BESSOU - Olivier CAGNOL - Sébastien CATTANEO - Sarah FAUCONNIER - Laurence CLAUDE-LEROUX - Didier LEBRUN - formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents** : Eric DAGUENET - Philippe BAY (procuration Claude GENOT) - Sibille FILLON (procuration à Sylvain LEMAITRE) - Béatrice COUDOUEL (procuration à Catherine DALL'ALBA) - Emmanuelle DELQUÉ-KOLIC (procuration à Didier LEBRUN) - Frédéric BORGES (procuration à Sébastien CATTANEO).

Monsieur Jérémy GIELDON a été nommé Secrétaire de séance.

**27-2015 FIXATION DU TARIF DES EMPLACEMENTS DE BROCANTE ORGANISEE PAR LA COMMUNE**

**VU** l'avis de la Commission Vie Locale et Associative en date du 02 mars 2015 ;

Le Maire propose au Conseil municipal de fixer la redevance à un montant de 7 euros le mètre linéaire par stand.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal,**

- **FIXE** le montant du tarif des emplacements de brocante à 7 euros le mètre linéaire, dans les conditions ci-dessus exposées.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Délibération transmise en Sous-Préfecture le 17 avril 2015 et affichée le 17 avril 2015.



Le Maire,

C. GENOT

VILLE de CHEVREUSE



CAPROSIA

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
 Ce document est certifié électronique  
 078-217801604-20150417-28-2015-DE  
 Date de télétransmission : 17/04/2015  
 Date de réception préfecture : 20/04/2015

CHEVREUSE, le 16 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 08 avril 2015 - Date d'affichage : 08 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille quatorze, le **mardi 14 avril 2015** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de Monsieur Claude GENOT, Maire.

**Etaient présents** : Claude GENOT - Anne HERY-LE PALLEC- Bernard TEXIER - Caroline VON EUW - Bruno GARLEJ - Catherine DALL'ALBA - Pierre GODON - Laure ARNOULD - Jean-Philippe MONNATTE - Caroline FRICKER-CAUSSE - Jérémy GIELDON - Violette ROLLIN - Sylvain LEMAITRE- Laurence BROT Christel LEROUX - Patrick TRINQUIER - Marie-Josée BESSOU - Olivier CAGNOL - Sébastien CATTANEO - Sarah FAUCONNIER - Laurence CLAUDE-LEROUX - Didier LEBRUN - formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents** : Eric DAGUENET - Philippe BAY (procuration Claude GENOT) - Sibille FILLON (procuration à Sylvain LEMAITRE) - Béatrice COUDOUEL (procuration à Catherine DALL'ALBA) - Emmanuelle DELQUÉ-KOLIC (procuration à Didier LEBRUN) - Frédéric BORGES (procuration à Sébastien CATTANEO).

Monsieur Jérémy GIELDON a été nommé Secrétaire de séance.

---

**28-2015 FIXATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2541-12,

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code des Postes et des Communications Electroniques et notamment son article L.47 ;

VU le Décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R20-45 à R20-54 du Code des Postes et des Communications Electroniques) qui a fixé les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et, en particulier, a encadré le montant de certaines redevances ;

CONSIDERANT que les montants des redevances fixés par le gestionnaire du domaine public (la commune dans le cas ici présent) doivent tenir compte de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire ; tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier. Toutefois, les montants de ces redevances ne devront pas excéder ceux indiqués dans le texte en vigueur.

→ NB : Les installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile) sont exclues du champ d'application de ce texte.

078-217801604-20150417-28-2015-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit soit fixer au début de chaque année le montant des redevances dues pour l'année à venir, soit prévoir dans une même délibération les montants retenus pour l'année à venir et les modalités de calcul de leurs revalorisations ultérieures

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fixer pour l'année 2015 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication en appliquant les montants plafonds fixés par le Décret susvisé, soit :

- Domaine public routier :

40,40 € par kilomètre et par artère en sous-sol et 53,87 € en aérien  
26,94 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

- Domaine public non routier :

1 346,78 € par kilomètre et par artère en aérien et en sous-sol  
875,41 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

- **PRECISE** qu'à ce jour l'état récapitulatif des infrastructures des opérateurs de télécommunication (France Télécom) implantées sur domaine public routier s'établit ainsi qu'il suit :

- Artères :           Sous-terrain : 48,834 kilomètres  
                          Aérien :           8,567 kilomètres
- Autres installations : cabines, sous-répartiteurs : 1,930 m<sup>2</sup>

- **PRECISE** que ces montants seront revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N) – juin (N) et septembre (N) conformément aux dispositions du décret précité

- **PRECISE** que cette recette sera inscrite annuellement au compte 7338 du budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Délibération transmise en Sous-Préfecture le 17 avril 2015 et affichée le 17 avril 2015.



Le Maire,

C. GENOT

VILLE de CHEVREUSE



CAPROSIA

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

 078-217801604-20150417-29-2015-DE  
 Date de télétransmission : 17/04/2015  
 Date de réception préfecture : 20/04/2015

CHEVREUSE, le 16 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 08 avril 2015 - Date d'affichage : 08 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille quatorze, le **mardi 14 avril 2015** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de Monsieur Claude GENOT, Maire.

**Etaient présents** : Claude GENOT - Anne HERY-LE PALLEC- Bernard TEXIER - Caroline VON EUW - Bruno GARLEJ - Catherine DALL'ALBA - Pierre GODON - Philippe BAY - Laure ARNOULD - Jean-Philippe MONNATTE - Caroline FRICKER-CAUSSE - Jérémy GIELDON - Violette ROLLIN - Sylvain LEMAITRE- Laurence BROT Christel LEROUX - Patrick TRINQUIER - Marie-Josée BESSOU - Olivier CAGNOL - Sébastien CATTANEO - Sarah FAUCONNIER - Laurence CLAUDE-LEROUX - Didier LEBRUN - formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents** : Eric DAGUENET - Sibille FILLON (procuration à Sylvain LEMAITRE) - Béatrice COUDOUEL (procuration à Catherine DALL'ALBA) - Emmanuelle DELQUÉ-KOLIC (procuration à Didier LEBRUN) - Frédéric BORGES (procuration à Sébastien CATTANEO).

Monsieur Jérémy GIELDON a été nommé Secrétaire de séance.

---

**29-2015 MODIFICATION DU DISPOSITIF « CARTES JEUNES » AU PROFIT DES HABITANTS ET DES CLUBS LOCAUX**

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'année 1996 le Conseil Municipal a mis en place une "carte jeune".

Cette carte permet aux jeunes licenciés domiciliés à Chevreuse de bénéficier soit auprès des clubs sportifs soit auprès des associations culturelles auxquels ils adhèrent, d'une réduction sur leur cotisation annuelle.

Ce dispositif reconduit depuis 1996, a fait l'objet selon les années de quelques aménagements concernant notamment :

- le montant individuel de la carte jeune (dernier montant : 35 € au lieu de 30 € en 2009)
- l'âge des bénéficiaires (20 ans révolus depuis 2011 au lieu de 18 ans)
- le cumul des 2 activités autorisé depuis 2013 (sportive et culturelle)

**VU** l'examen de ce dossier et l'avis de la Commission Finances en date du 03 avril 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,



**Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 contre (listes Chevreuse 2014 et Chevreuse Citoyen)**

**Le Conseil Municipal,**

Accusé de réception en préfecture  
078-217801604-20150417-29-2015-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

- **DECIDE** de reconduire le dispositif de "la carte jeune" pour l'année 2015 selon les modalités d'attribution suivantes :

- jeunes domiciliés à Chevreuse jusqu'à 20 ans révolus et adhérant auprès d'une association sportive ou culturelle dont le siège social est fixé à Chevreuse.
- mais de ne pas renouveler l'autorisation de cumul d'une activité sportive et d'une activité culturelle

- **FIXE** à nouveau à 35 euros le montant de cette carte jeune (qui désormais ne peut plus être doublé) lors d'une inscription à une activité sportive ou culturelle.

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015, article 6574 F 522 "subvention aux organismes de droit privé" = 20 000 €uros.

- **PRECISE** qu'il sera à nouveau nécessaire de délibérer en fin d'année pour attribuer précisément les subventions aux associations sportives et culturelles en fonction du nombre d'inscriptions de Chevrotins selon le calcul suivant : Nombre de coupons x 35 €uros.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Délibération transmise en Sous-Préfecture le 17 avril 2015 et affichée le 17 avril 2015.



Le Maire,

C. GENOT

VILLE de CHEVREUSE



CAPROSIA

LIBERTÉ -

 ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
 préfecture  
 078-217801604-20150417-30-2015-DE  
 Date de télétransmission : 17/04/2015  
 Date de réception préfecture : 20/04/2015

CHEVREUSE, le 16 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 08 avril 2015 - Date d'affichage : 08 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille quatorze, le **mardi 14 avril 2015** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de Monsieur Claude GENOT, Maire.

**Étaient présents :** Claude GENOT - Anne HERY-LE PALLEC- Bernard TEXIER - Caroline VON EUW - Bruno GARLEJ - Catherine DALL'ALBA - Pierre GODON - Philippe BAY- Laure ARNOULD - Jean-Philippe MONNATTE - Caroline FRICKER-CAUSSE - Jérémy GIELDON - Violette ROLLIN - Sylvain LEMAITRE- Laurence BROT Christel LEROUX - Patrick TRINQUIER - Marie-Josée BESSOU - Olivier CAGNOL - Sébastien CATTANEO - Sarah FAUCONNIER - Laurence CLAUDE-LEROUX - Didier LEBRUN - formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents :** Eric DAGUENET - Sibille FILLON (procuration à Sylvain LEMAITRE) - Béatrice COUDOUEL (procuration à Catherine DALL'ALBA) - Emmanuelle DELQUÉ-KOLIC (procuration à Didier LEBRUN) - Frédéric BORGES (procuration à Sébastien CATTANEO).

Monsieur Jérémy GIELDON a été nommé Secrétaire de séance.

**30-2015 SUBVENTIONS DIRECTES AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2015**

**CONSIDERANT** les demandes de subvention présentées par les Présidents des associations pour l'année 2015 ;

**VU** l'examen de ces demandes et lors de la commission des sports en date du 20 mars 2015 et de la commission des finances en date du 03 avril 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 contre (listes Chevreuse 2014 et Chevreuse Citoyen) le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** d'attribuer aux associations ci-après désignées les subventions ainsi qu'il suit :

(Voir ci-dessous)

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2015 articles 6574 F 40, 6574 F 025

## 6574 F040 : Détail des subventions aux associations sportives

Accusé de réception en préfecture  
078-217801604-20150417-30-2015-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

DESIGNATION	B P 2012	B P 2013	B P 2014	B P 2015	ne prend pas part au vote
FOOTBALL CLUB de la Vallée	11 100	10 526	11 188	10 700	P. GODON
RUGBY (1)	29 740	29 562	27 568	23 900	
G.R.S.	2 120	2 342	2 504	1 600	
TENNIS	8 030	7 090	7 464	5 800	F. BORGES
CLUB de GYMNASIQUE	1 820	1 656	1 586	1 800	
VELO CLUB	500	520	514	400	B. TEXIER
JUDO	2 810	2 894	2 124	2 300	
TAI JITSU	1 150	1 026	464	400	
PETANQUE CHEVROTINE	660	642	288	200	
LE COCHONNET CHEVROTIN	800	766	138	150	
TIR A L' ARC	930	988	946	1 040	S. LEMAITRE - S. FILLON
AQUANAT	4 240	5 190	5 724	4 400	
DIVERS	1 100	5 798	148	150	
ROUTE DES 4 CHATEAUX (1)			2 400	2 160	
TRAIL (1)			2 400	1 000	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>65 000</b>	<b>69 000</b>	<b>65 456</b>	<b>56 000</b>	

(1) Intégré désormais aux associations sportives

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**AUTRES QUE SPORTIVES ET AUTRES QUE SPECIFIQUES**

Accusé de réception en préfecture  
078-217801604-20150417-30-2015-DE  
Date de réception : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

<b>6574 (025)</b>	<b>Année 2012 Rappel</b>	<b>Année 2013 Rappel</b>	<b>Année 2014 B P</b>	<b>Année 2015 B P</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>
CELLES ET CEUX DU 3ème AGE	175	175	175	-	
LES JARDINS POPULAIRES	175	175	175	-	
AGE D'OR	225	225	225	-	
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	110	110	110	110	
CROIX ROUGE FRANCAISE	1000	3000	3000	-	
TRUITE CHEVROTINE	265	-	-	-	
F N A C A	170	170	170	110	
ASSOCIATION JEUNES POMPIERS	185	185	185	185	
CLUB DE BRIDGE	175	175	175	-	
FCPE COUBERTIN	115	115	115	100	
PEEP COUBERTIN	115	115	115	100	
FCPE CENTRE	85	85	85	85	
FCPE SAINT LUBIN	85	85	85	85	E. DELQUE-KOLIC
PEEP	170	170	170	170	S. FAUCONNIER
MÉMOIRE DE CHEVREUSE	640	640	640	-	
ARC	1175	1175	1175	1000	C. DALL'ALBA
COMITE DE JUMELAGE	820	820	820	-	
AUMONERIE DE CHEVREUSE	170	170	170	-	
ASSOCIATION AU CŒUR DE CHEVREUSE	225	225	225	-	
AEP INSTITUT MARCEL RIVIERE	120	120	120	-	
LE FOU RIRE LUDOTHEQUE	150	150	150	150	
LES COPAINS D'ACCORD	150	150	150	-	
APEI	40	40	40	-	
<b>TOTAL (6574 F 025)</b>	<b>6540</b>	<b>8275</b>	<b>8275</b>	<b>2095,00</b>	

**SUBVENTIONS SPECIFIQUES ET/OU EVENEMENTIELLES****Article 6574**

Accusé de réception en préfecture  
078-217801604-20150417-30-2015-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

DESIGNATION	B P 2012	B P 2013	B P 2014	B P 2015	Ne prend pas part au vote
F 253 - USEP	500	500	500	500	
F 522 - Cartes jeunes	30 000	30 000	30 000	20 000	
F 024 - Comité des Fêtes	20 000	20 000	20 000	16 000	V. ROLLIN
F 20 - Autour des Ecoles de Chevreuse	4 000	4 000	4 000	4 000	
F 33 - Salon du livre	2 900	2 950	3 000	-	
F 95 - Office du Tourisme	9 000	7000 (1)	11000 (4)	11 000	C. GENOT - A. HERY
F 422 - ALC fonctionnement) ALC (part. salaires) Subvention excep. "MAGNIFIK" D C M du 15/12/2008	55 000	63 000	63 000	66 500	C. DALL'ALBA - A. HERY
F 523 - Association de soins et services d'aide à domicile (ASSAD)	16 600	17 750	- (1)	- (1)	
F 524 - Périscolaire stages vacances	6 000	5 000	5 000	5 000	
F 824 - Mise en valeur promenade des Petits Ponts - subv. Particuliers	10 000	10 000	10 000	10 000	
F 70 - OPAH + PACT ARIM conseil approfondis	5 000	5 000	5 000	3 000	
F 33 - Festival du jazz	3 000	3 000	3 000	-	
F 33 - A L C manifestations culturelles (dont spectacle fin d'année enfants) Voir F422	11 000	11 000	11 000	-	
F 415 - Course des 4 Châteaux Trail des lavoirs	2 400	2 400	2 400 2 400	- (2)	
F 023 - Centenaire Club Rugby					
<b>TOTAL</b>	<b>194 400,00</b>	<b>181 600,00</b>	<b>170 300,00</b>	<b>136 000,00</b>	

(1) Voir CCAS

(2) Associations Sportives

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Délibération transmise en Sous-Préfecture le 17 avril 2015 et affichée le 17 avril 2015.



Le Maire,

C. GENOT

VILLE de CHEVREUSE



LIBERTE -

EGALITE - FRATERNITE  
 Préfecture  
 078-217801604-20150417-31-2015-DE  
 Date de télétransmission : 17/04/2015  
 Date de réception préfecture : 20/04/2015

CHEVREUSE, le 16 avril 2015

CAPROSIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 08 avril 2015 - Date d'affichage : 08 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille quatorze, le **mardi 14 avril 2015** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de Monsieur Claude GENOT, Maire.

**Etai~~ent~~ présents** : Claude GENOT - Anne HERY-LE PALLEC- Bernard TEXIER - Caroline VON EUW - Bruno GARLEJ - Catherine DALL'ALBA - Pierre GODON - Philippe BAY- Laure ARNOULD - Jean-Philippe MONNATTE - Caroline FRICKER-CAUSSE - Jérémy GIELDON - Violette ROLLIN - Sylvain LEMAITRE- Laurence BROT Christel LEROUX - Patrick TRINQUIER - Marie-Josée BESSOU - Olivier CAGNOL - Sébastien CATTANEO - Sarah FAUCONNIER - Laurence CLAUDE-LEROUX - Didier LEBRUN - formant la majorité des membres en exercice.

**Etai~~ent~~ absents** : Eric DAGUENET - Sibille FILLON (procuration à Sylvain LEMAITRE) - Béatrice COUDOUEL (procuration à Catherine DALL'ALBA) - Emmanuelle DELQUÉ-KOLIC (procuration à Didier LEBRUN) - Frédéric BORGES (procuration à Sébastien CATTANEO).

Monsieur Jérémy GIELDON a été nommé Secrétaire de séance.

**31-2015 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA VILLE**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

**VU** l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,

**VU** sa délibération du 16 mars 2015 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

**CONSIDERANT** le projet de budget primitif pour l'exercice 2015 présenté en Commission Finances le 03 avril 2015,

**Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 contre (listes Chevreuse 2014 et Chevreuse Citoyen),**

**Le Conseil Municipal,**

- **ADOPTÉ** les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801604-20150417-31-2015-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

Chap	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	2 031 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 375 000 €
014	Atténuation des produits	340 000 €
65	Autres charges de gestion courante	824 500 €
66	Charges financières	130 000 €
67	Charges Exceptionnelles	20 000 €
022	Dépenses Imprévues	199 500 €
023	Virement à la section d'investissement	1 335 000 €
042	Opération d'ordre entre sections	180 000 €
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>8 435 000 €</b>

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	Proposition
13	Atténuation des charges	10 000 €
70	Produits de gestion courante	658 000 €
73	Impôts et Taxes	4 833 000 €
74	Dotations Subventions et participation	1 447 000 €
75	Autres produits de gestion courante	77 000 €
76	Produits financiers	500 €
77	Produits exceptionnels	4 424,54 €
02	Excédent reporté	1 405 075,46 €
	<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>8 435 000 €</b>

En section d'investissement : les chapitres suivants en dépenses, incluant les restes à réaliser dont il a été pris acte lors du vote du compte administratif

les restes à réaliser dont il a été pris  
078-217801604-20150417-31-2015-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

Chap	Libellé	Proposition
16	Emprunts et dettes assimilées	492 212.48 €
20	Immobilisations incorporelles RAR	42 500 €
	Immobilisations incorporelles nouvelles	14 000 €
21	Immobilisations incorporelles RAR	75 000 €
	Immobilisations incorporelles nouvelles	120 000 €
23	Immobilisations en cours RAR	692 500 €
	Immobilisations en cours nouvelles	1 517 000 €
001	Solde section d'investissement	457 787.52 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>3 411 000 €</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	Proposition
10	Dotation, Fonds divers et réserve	1 675 000 €
	<i>Dont 1068 excédents capitalisés</i>	<i>1 204 787.52 €</i>
13	Subventions d'investissement RAR	63 000 €
	Subventions d'investissement nouvelles	158 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 335 000 €
040	Opérations d'ordre	180 000 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>3 411 000 €</b>



- **ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2015 de la ville de Chevreuse acquis à l'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

078-217801604-20150417-31-2015-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

- **Section de fonctionnement 8 435 000 €**
- **Section d'investissement 3 411 000 €**
- **TOTAL 11 846 000 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Délibération transmise en Sous-Préfecture le 17 avril 2015 et affichée le 17 avril 2015.



Le Maire,

C. GENOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Genot", written over a horizontal line.

VILLE de CHEVREUSE



CAPROSIA

LIBERTE -

EGALITE - FRATERNITE  
 préfecture  
 078-217801604-20150417-32-2015-DE  
 Date de télétransmission : 17/04/2015  
 Date de réception préfecture : 20/04/2015

CHEVREUSE, le 16 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 08 avril 2015 - Date d'affichage : 08 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille quatorze, le **mardi 14 avril 2015** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de Monsieur Claude GENOT, Maire.

**Etaient présents** : Claude GENOT - Anne HERY-LE PALLEC- Bernard TEXIER - Caroline VON EUW - Bruno GARLEJ - Catherine DALL'ALBA - Pierre GODON - Philippe BAY- Laure ARNOULD - Jean-Philippe MONNATTE - Caroline FRICKER-CAUSSE - Jérémy GIELDON - Violette ROLLIN - Sylvain LEMAITRE- Laurence BROT Christel LEROUX - Patrick TRINQUIER - Marie-Josée BESSOU - Olivier CAGNOL - Sébastien CATTANEO - Sarah FAUCONNIER - Laurence CLAUDE-LEROUX - Didier LEBRUN - formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents** : Eric DAGUENET - Sibille FILLON (procuration à Sylvain LEMAITRE) - Béatrice COUDOUEL (procuration à Catherine DALL'ALBA) - Emmanuelle DELQUÉ-KOLIC (procuration à Didier LEBRUN) - Frédéric BORGES (procuration à Sébastien CATTANEO).

Monsieur Jérémy GIELDON a été nommé Secrétaire de séance.

**32-2015 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE L'ASSAINISSEMENT**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

**VU** l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,

**VU** sa délibération du 16 mars 2015 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

**CONSIDERANT** le projet de budget primitif pour l'exercice 2015 présenté en Commission Finances le 03 avril 2015,

**Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 5 abstentions (liste Chevreuse 2014),**

**Le Conseil Municipal,**

- **ADOpte** les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chap	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	1 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0 €
014	Atténuation des produits	0 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000 €
66	Charges financières	5 000 €
67	Charges Exceptionnelles	113 000 €
022	Dépenses Imprévues	0 €
023	Virement à la section d'investissement	680 000 €
042	Opération d'ordre entre sections	100 000 €
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>900 000 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
078-217801604-20150417-32-2015-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	Proposition
13	Atténuation des charges	0 €
70	Produits de gestion courante	164 000 €
73	Impôts et Taxes	0 €
74	Dotations Subventions et participation	0 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €
042	Opération d'ordre	16 274,27 €
77	Produits exceptionnels	600,23 €
02	Excédent reporté	719 125,50 €
	<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>900 000 €</b>

En section d'investissement : les chapitres suivants en dépenses, incluant les restes à réaliser dont il a été pris acte lors du vote du compte administratif

Accusé de réception en préfecture  
078-217801604-20150417-12-2015-DL  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

Chap	Libellé	Proposition
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000 €
21	Immobilisations incorporelles nouvelles	887 794,74 €
042	Opération d'ordre	16 274,27 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>924 069,01 €</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	Proposition
R 001	Solde d'exécution reporté	144 069,01 €
021	Virement de la section de fonctionnement	680 000 €
040	Opérations d'ordre	100 000 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>924 069,01 €</b>

- **ADOPTÉ** dans son ensemble le budget primitif assainissement 2015 de la ville de Chevreuse qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section de fonctionnement** 900 000 €
- **Section d'investissement** 924 069,01 €
- **TOTAL** 1 824 069,01 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Délibération transmise en Sous-Préfecture le 17 avril 2015 et affichée le 17 avril 2015.



Le Maire,

C. GENOT

Accusé de réception en préfecture  
078-217801604-20150417-32-2015-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

VILLE de CHEVREUSE



LIBERTE -

EGALITE - FRATERNITE  
 préfecture  
 078-217801604-20150417-33-2015-DE  
 Date de télétransmission : 17/04/2015  
 Date de réception préfecture : 20/04/2015

CHEVREUSE, le 16 avril 2015

CAPROSIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 08 avril 2015 - Date d'affichage : 08 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 28

L'an deux mille quatorze, le **mardi 14 avril 2015** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse, sous la présidence de Monsieur Claude GENOT, Maire.

**Etaient présents** : Claude GENOT - Anne HERY-LE PALLEC- Bernard TEXIER - Caroline VON EUW - Bruno GARLEJ - Catherine DALL'ALBA - Pierre GODON - Philippe BAY- Laure ARNOULD - Jean-Philippe MONNATTE - Caroline FRICKER-CAUSSE - Jérémy GIELDON - Violette ROLLIN - Sylvain LEMAITRE- Laurence BROT Christel LEROUX - Patrick TRINQUIER - Marie-Josée BESSOU - Olivier CAGNOL - Sébastien CATTANEO - Sarah FAUCONNIER - Laurence CLAUDE-LEROUX - Didier LEBRUN - formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents** : Eric DAGUENET - Sibille FILLON (procuration à Sylvain LEMAITRE) - Béatrice COUDOUEL (procuration à Catherine DALL'ALBA) - Emmanuelle DELQUÉ-KOLIC (procuration à Didier LEBRUN) - Frédéric BORGES (procuration à Sébastien CATTANEO).

Monsieur Jérémy GIELDON a été nommé Secrétaire de séance.

**33-2015 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2015**

Le conseil, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

**VU** la loi de finances pour 2015,

**VU** la circulaire NOR/INT/B/13/03544/ de mars 2015

**VU** la notification des bases prévisionnelles pour l'année 2015,

**CONSIDERANT** les résultats de l'exercice 2014

**CONSIDERANT** les résultats de clôture à la fin de l'exercice 2014

**CONSIDERANT** l'effort très significatif demandé à nouveau aux collectivités locales et notamment

- Diminution de la DGF
- Contribution de la commune au FPIC
- Pénalités liées à la loi SRU

**CONSIDERANT** les que l'effort financier demandé à la commune de Chevreuse représente pour l'année 2015 environ 500 000 €, Monsieur le Maire propose de répartir cet effort à 40% sur la hausse de la fiscalité et à 60% sur une réduction des dépenses de la commune.

Accuse de réception en préfecture  
078 217801604 20150417 33 2015 DE  
Date de télétransmission : 17/04/2015  
Date de réception préfecture : 20/04/2015

En outre, Monsieur le Maire rappelle que la fiscalité directe locale n'a pas augmenté depuis 5 ans, et a subi une baisse de 1% en 2013. De plus, les taux de fiscalité pratiqués à Chevreuse sont, en dehors du foncier non bâti, inférieurs aux moyennes de la strate, ainsi qu'aux taux constatés dans les communes voisines de profil similaire.

**CONSIDERANT** le montant estimé des compensations fiscales, soit 335 634 €, ainsi que le montant du versement au FNGIR, soit 77 985 €

**Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 contre (listes Chevreuse 2014 et Chevreuse Citoyen),**

**Le conseil Municipal,**

- **FIXE** ainsi qu'il suit, pour l'année 2015, le taux d'imposition des taxes directes locales, correspondant à une augmentation de 5% :

	2015 - Bases prévisionnelles	Taux 2014	Taux 2015	Produit attendu
Taxe d'habitation	14 614 000 €	17.51 %	18.39 %	2 687 515 €
Foncier Bâti	10 350 000 €	11.73 %	12.31 %	1 275 120 €
Foncier non bâti	57 300 €	67.77 %	71.15 %	40 775 €
CFE	979 500 €	17.73 %	18.61 %	182 383 €
<b>Total</b>				<b>4 185 793 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus - Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Délibération transmise en Sous-Préfecture le 17 avril 2015 et affichée le 17 avril 2015.



Le Maire,

C. GENOT